



⚠ Formulaire pour signaler à l'administration une demande de congé de l'élève

Nom	Prénom
Je soussigné	
Responsable de l'élève	
Nom de l'élève	Prénom de l'élève
souhaite faire une demande de congé dans la/les discipline(s) suivante(s)	
Discipline(s)*	Date
Motif de la demande*	

Toute demande de congé transmise après le 1 novembre de l'année en cours sera étudiée par la Direction du Conservatoire, mais ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

Les frais de scolarité sont exigibles même si les élèves ne participent plus aux cours.

Extrait du règlement pédagogique :

Article 6.7.1. : Le Directeur ou son représentant, peut accorder un congé de scolarité d'une durée maximum d'une année scolaire par cycle et par discipline. La demande est motivée par écrit et accompagnée le cas échéant d'un certificat médical. Quelle que soit la date de la demande, le congé de scolarité se termine au plus tard à la fin de l'année scolaire en cours. Tout congé accordé après le 31 Décembre et ayant pour terme la fin de l'année scolaire, est comptabilisé dans le cursus.

Article 6.7.2. : Le Directeur ou son représentant, peut accorder aux élèves Hors Temps Scolaires une dispense par discipline complémentaire une seule fois sur toute la durée du cycle.

Ensuite, je transmets ce document :

➔ Par mail : crr-accueil@ville-tours.fr

➔ Ou par courrier à :
Conservatoire de Tours
Bureau de la vie scolaire
2 ter rue du Petit Pré
37000 Tours